



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Rapport sur la COVID-19 à l'école et stratégie des autotests

15 avril 2021

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LA COVID-19 À L'ÉCOLE ET STRATÉGIE DES AUTOTESTS – INTRODUCTION.....	3
I. RAPPORT SUR LA COVID-19 À L'ÉCOLE : L'IMPACT DE LA PANDÉMIE CONTRÔLÉ.....	4
I.1. Les variants du virus ont changé la donne.....	5
I.2. Le taux d'incidence n'augmente plus avec l'âge des élèves.....	7
I.3. Les scénarios 1 restent largement majoritaires.....	7
II. AUTOTESTS : NOUVELLE PIÈCE DANS LA STRATÉGIE ANTI-COVID	10
II.1. Bilan de la phase pilote des autotests rapides	10
II.2. Dispositif des autotests rapides dans les écoles.....	11
III. DISPOSITIF SANITAIRE À LA RENTRÉE DES VACANCES DE PÂQUES.....	15
III.1. Testing	15
III.2. Maintien des mesures générales en vigueur depuis le 22 février	15
III.3. Mesures supplémentaires ponctuelles au niveau local ou régional en cas d'infections nombreuses	15
III.4. Mesures au niveau national en cas d'augmentation des infections dans l'ensemble de la population scolaire	16
III.5. Renforcement du personnel.....	16

RAPPORT SUR LA COVID-19 À L'ÉCOLE ET STRATÉGIE DES AUTOTESTS – INTRODUCTION

Depuis les débuts de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale, ont investi énergie, compétences, créativité et conviction afin de sauvegarder le droit à l'éducation des enfants et des jeunes, de préserver leur avenir, de contenir l'impact des restrictions sanitaires sur leur parcours scolaire comme sur leur santé mentale. Et cela en contribuant au maximum à la protection de la santé des plus vulnérables. « Maximal Chancen fir d'Bildung, minimal Chancen fir de Virus ! »

Les différentes mesures appliquées depuis la reprise des cours en mai 2020 résultent de cette recherche permanente et complexe de l'équilibre le plus juste entre lutte contre le coronavirus et volonté de ne pas sacrifier la jeunesse.

Le dispositif sanitaire appliqué à la rentrée 2020, composé de mesures ajustables selon le nombre d'infections et d'une politique de testing exigeante (Large Scale Testing réguliers des enseignants et des jeunes de 4 à 19 ans ; testing réactif ; équipes mobiles de testing en cas de scénario 1 dans une classe), a fait ses preuves. Le troisième Rapport d'analyse sur la situation de la COVID-19 dans les établissements scolaires, couvrant la période du 4 janvier au 4 avril 2021, confirme la pertinence du système mis en place, qui a permis à la majorité des élèves de fréquenter les cours physiquement et de réduire les quarantaines au minimum.

Le testing sera complété après les vacances de Pâques par l'utilisation hebdomadaire d'autotests rapides dans les écoles. Grâce à la phase pilote menée en milieu scolaire entre le 24 mars et le 2 avril 2021, une organisation efficace se met en place pour la distribution de 1,6 million d'autotests aux écoles fondamentales et lycées et la réalisation de l'autotesting sous la surveillance des enseignants.

Malgré les avancées de la vaccination, nous ne pouvons exclure de nouveaux moments de croissance des infections ou l'apparition de clusters plus ou moins nombreux (scénarios 4). L'agencement des scénarios, liés au nombre de cas positifs dans une classe ou un groupe de classes, et des phases définies pour répondre à l'évolution des infections aux plan local, régional ou national, va donc rester en place jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En coopération rapprochée avec le ministère de la Santé, nous resterons vigilants tant sur les risques de propagation du virus que sur les risques de difficultés scolaires ou psychiques que les jeunes peuvent affronter.

Nous remercions chaque enseignant, chaque éducateur, chaque directeur, chaque élève, chaque parent pour les efforts consentis et encore à consentir dans la traversée de cette crise inédite.

I. RAPPORT SUR LA COVID-19 À L'ÉCOLE : L'IMPACT DE LA PANDÉMIE CONTRÔLÉ

Le *Rapport d'analyse sur la situation de la COVID-19 dans les établissements scolaires du 4 janvier au 4 avril 2021* s'inscrit dans la suite des rapports publiés le 12 novembre 2020 et le 15 janvier 2021. Il a été dressé sur la base des chiffres mis à disposition par l'Inspection sanitaire et validé par le comité de pilotage (COFIL), composé de représentants du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. L'analyse des données et les conclusions tirées servent à orienter le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans ses prises de décisions.

Le rapport complet est téléchargeable sous <http://edulink.lu/07p6>.

Trois constats méritent d'être soulignés :

- la circulation de variants du virus a changé la donne dans la situation sanitaire des écoles, avec l'apparition de clusters dans l'enseignement fondamental, dont le nombre est cependant resté limité ;
- contrairement à la période de septembre à décembre 2020, le taux d'incidence n'augmente plus avec l'âge des élèves pendant la période de janvier à avril 2021,
- le scénario 1 du dispositif sanitaire est resté largement majoritaire pendant la période de janvier à avril 2021 ; la proportion de scénarios 1 (près de 90%) a même dépassé celle de la période de septembre à décembre 2020 ; l'objectif d'assurer un maximum de cours en présentiel a donc bel et bien été atteint.

Rappel des scénarios :

Le dispositif sanitaire de l'Éducation nationale définit quatre scénarios pour caractériser les situations dans les établissements scolaires, à chaque scénario correspondant une réponse particulière.

Scénario 1 : Cas isolé dans une classe qui peut être attribué à une source d'infection extérieure ; un cas isolé entraîne une mise à l'écart de la classe concernée.

Scénario 2 : Deux cas positifs dans une classe endéans deux semaines, sans distinction de la source d'infection ; il peut y avoir eu transmission à l'école ou bien s'agir de deux cas indépendants l'un de l'autre. Le scénario 2 mène à une mise en quarantaine de la classe concernée.

Scénario 3 : Plus de deux cas positifs dans une classe (jusqu'à un nombre maximal de cinq personnes infectées) ; il n'y a pas eu de transmission au-delà de la classe concernée. Le scénario 3 mène également à une mise en quarantaine de la classe concernée.

Scénario 4 : Plusieurs cas positifs reliés entre eux et touchant plusieurs classes au niveau de l'école ou bien un nombre supérieur à cinq cas positifs dans une classe. Ces cas sont traités par le comité de pilotage COVID-19 & Education.

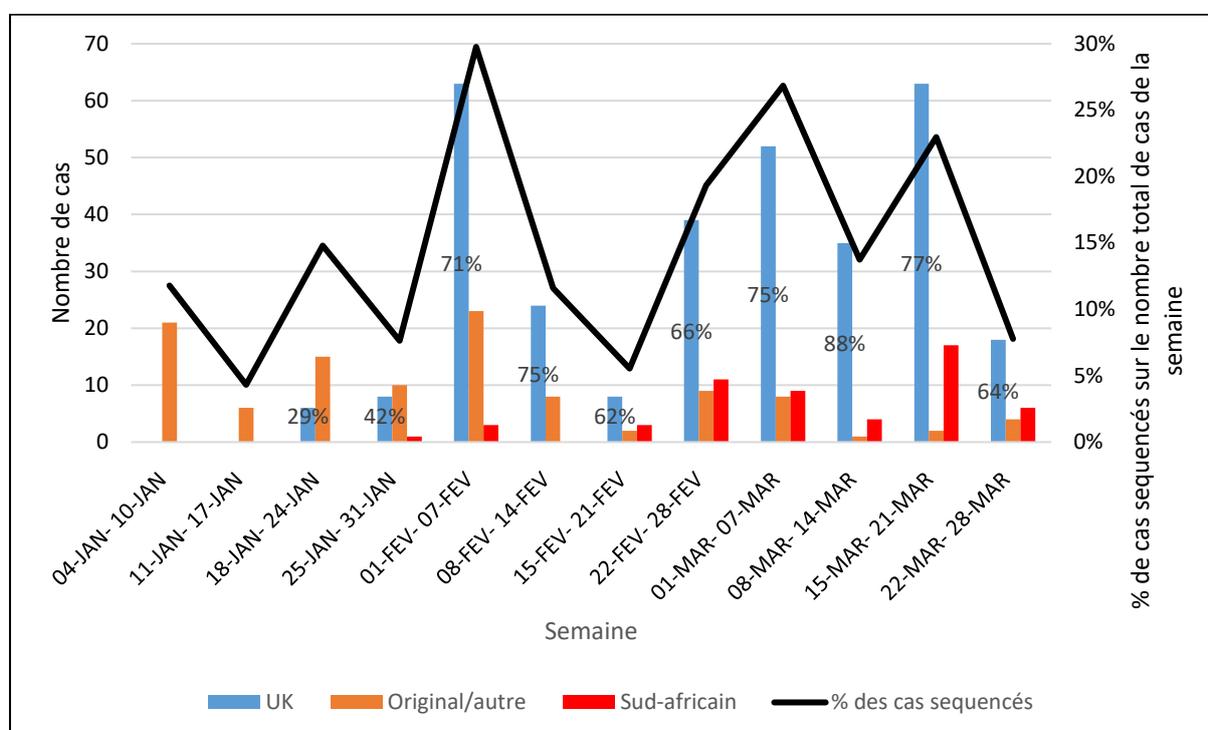
I.1. Les variants du virus ont changé la donne

Au cours des derniers mois, la situation épidémiologique a connu une profonde modification en raison de l'apparition des variants du virus, dans la population générale comme dans la population scolaire. Si la souche originale du virus représentait encore 100% des cas positifs parmi les élèves et les enseignants les deux premières semaines de janvier 2021, les variants, notamment britannique, ont connu une forte augmentation pour devenir largement prépondérants à partir de la deuxième moitié de janvier.

En témoigne le tableau ci-après qui illustre la progression des variants sur la base du séquençage opéré par le Laboratoire national de la santé (16% des échantillons positifs des élèves et enseignants ayant fait l'objet d'un séquençage) :

Période	Souche		
	originale/autre	variant UK	variant sud-africain
11.01.21 – 07.02.21	40%	57%	3%
22.02.21 – 28.03.21	9%	74%	17%
04.01.21 – 28.03.21	23%	66%	11%

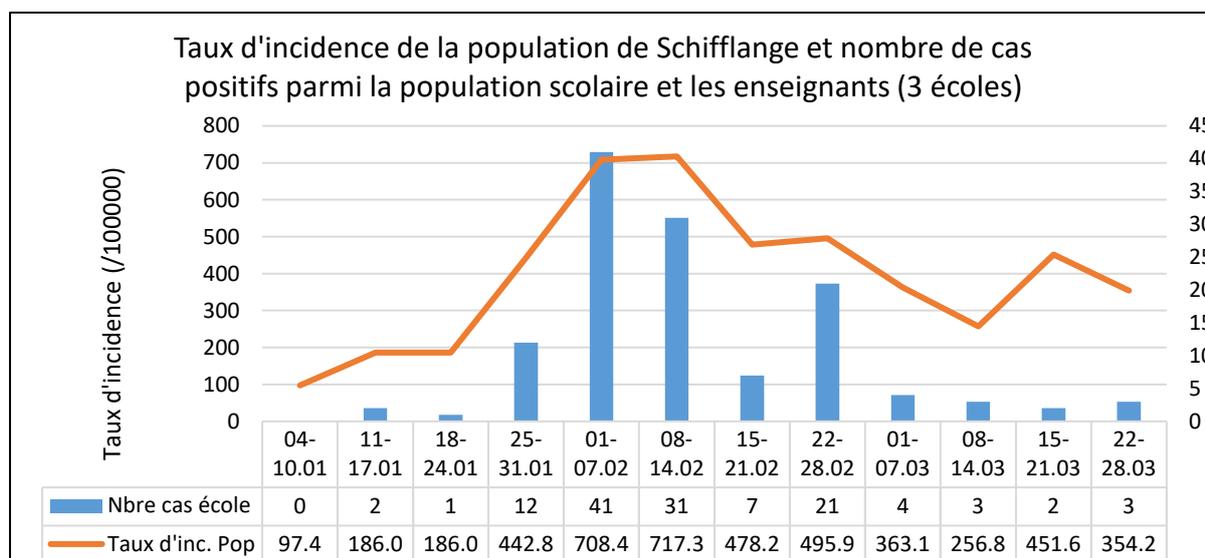
C'est au cours de la semaine du 1^{er} au 7 février que le variant britannique a connu une progression spectaculaire. C'est également au cours de cette semaine que sont apparus des clusters dans l'enseignement fondamental. Ce variant à haute transmissibilité semble donc avoir une forte influence sur la situation sanitaire à l'enseignement fondamental.



Graphique 10 (page 16 du rapport) : L'évolution des variants du virus dans les écoles et les lycées.

Les mesures sanitaires en place ont toutefois permis de limiter la propagation de **clusters**, qui sont resté au nombre de sept.

- Entre le 19 janvier et début février 2021, 14 personnes ont été diagnostiquées positives à la maison relais de Waldbillig et à l'école fondamentale Michel-Rodange. Mises à l'écart, quarantaines de classes puis quarantaine de toute l'école et de la maison relais ont permis de stopper les contaminations.
- À l'école fondamentale Fousbann (Differdange), fin janvier, neuf personnes ont été testées positives dans une classe, sans contamination d'autres classes.
- À l'école Lydie Schmit (Schifflange), fin janvier, huit cas positifs ont été décelés dans une classe. La chaîne d'infection n'a pas touché d'autres classes.
- À l'école fondamentale de Pétange, fin janvier, une classe a compté sept cas positifs, là aussi sans propagation à d'autres classes de l'école.
- Début février, à l'école fondamentale Gasperich (Luxembourg), neuf personnes d'une même classe se sont révélées positives. Aucune autre classe n'a été touchée.
- Fin janvier, début février, à l'Alexandraschoul (Tétange), sept cas positifs sont apparus dans une classe, sans extension à d'autres classes.
- Un cluster exceptionnellement important s'est développé dans les classes de l'école fondamentale Albert Wingert (Schifflange), au départ d'un cas d'enseignant positif intervenant dans plusieurs classes, essentiellement du cycle 2. Entre fin janvier et début février, 15 cas positifs ont été identifiés, ayant abouti à mettre tout le cycle 2 en quarantaine. Par mesure de sécurité, tous le personnel et les élèves des cycles 1, 3 et 4 encore présents à l'école furent testés par une équipe mobile, faisant apparaître 20 cas positifs. Le testing des élèves du cycle 2 mis en quarantaine a révélé 22 cas supplémentaires. Entre fin janvier et mi-février, ce sont donc 57 élèves et enseignants qui furent testés positifs.



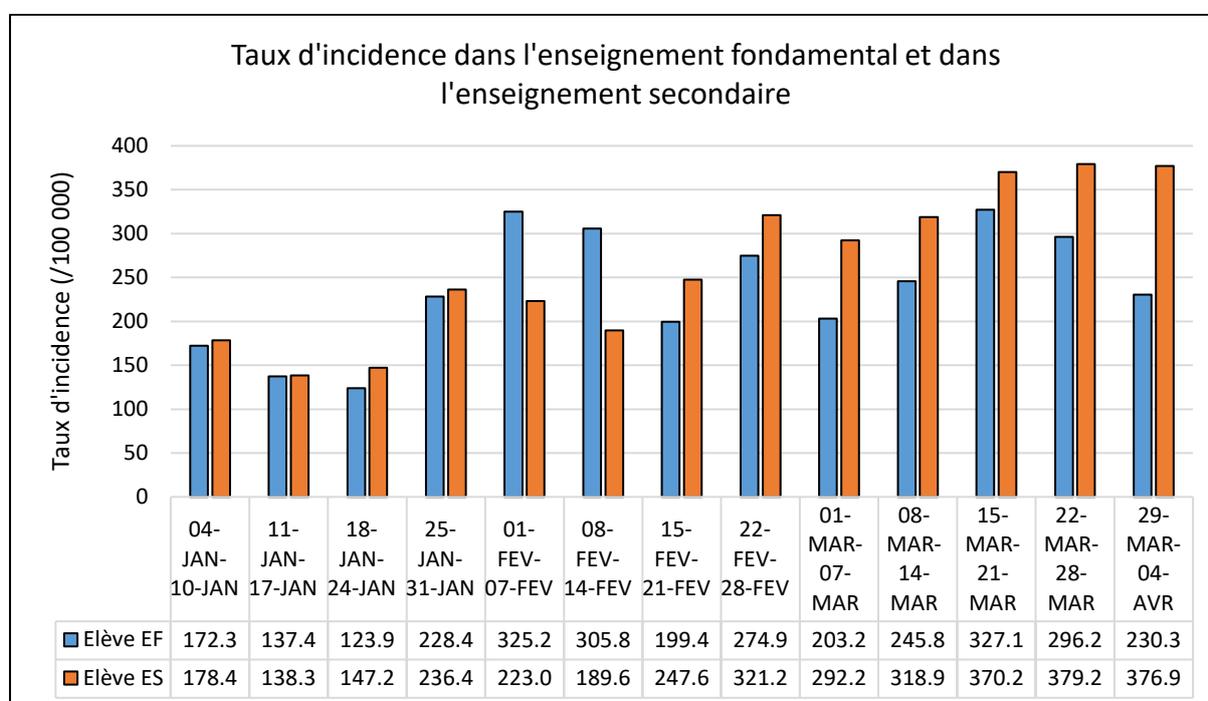
Graphique 19 (page 30 du rapport) : Taux d'incid.de la pop. de Schifflange et nombre de cas positifs parmi la population scolaire et les enseignants dans les trois écoles fondamentales de Schifflange.

Par ailleurs, on observe un parallélisme entre le taux d'incidence dans la population de la commune et dans la population des élèves et des enseignant. Ce constat tend à confirmer à nouveau que les écoles ne sont pas à l'origine de la croissance du nombre de cas positifs dans la population.

I.2. Le taux d'incidence n'augmente plus avec l'âge des élèves

Les variants du virus semblent également avoir eu des répercussions au niveau de la prévalence de la COVID-19 dans les différentes classes d'âge des élèves. Alors que les premiers mois de l'année scolaire 2020-2021, le taux d'incidence augmentait avec l'âge des élèves, l'âge ne peut à présent plus être considéré comme un facteur déterminant.

En effet, alors qu'à partir de la mi-février, l'incidence est plus élevée parmi les élèves du secondaire, on constate le phénomène inverse au cours des semaines précédentes marquées par l'apparition de chaînes d'infection ou *clusters* au sein de l'enseignement fondamental.



Graphique 5 (page 12 du rapport) : Taux d'incidence hebdomadaire dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire par rapport au total des élèves inscrits dans les deux ordres d'enseignement.

I.3. Les scénarios 1 restent largement majoritaires

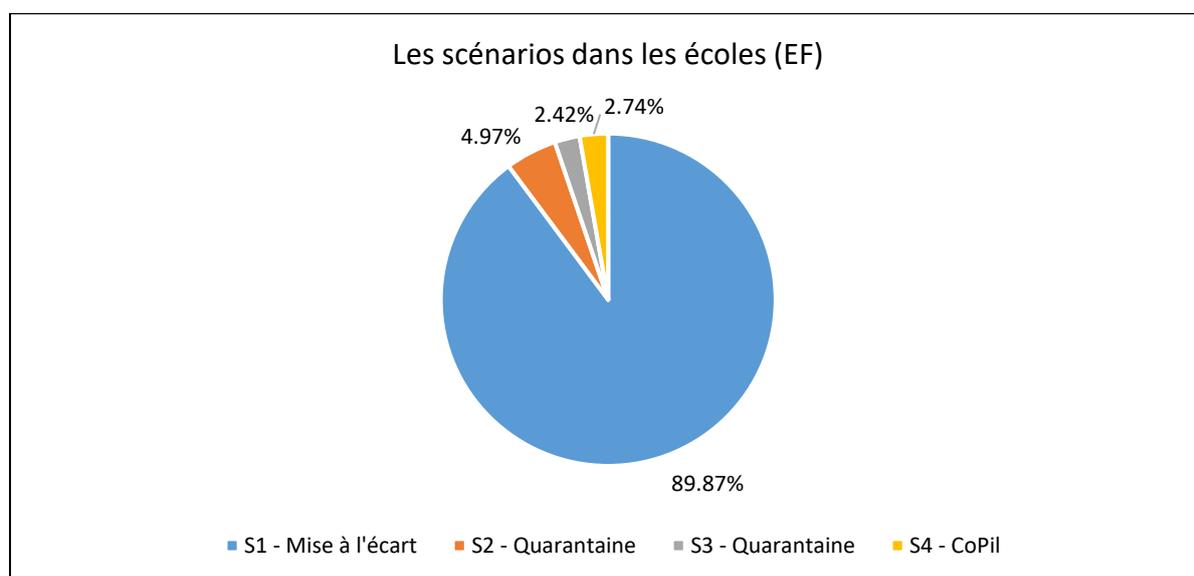
Dans la majorité des cas, les infections ont pu être limitées à une seule classe.

Le scénario 1 est toujours largement majoritaire : 89,87% des cas pour l'enseignement fondamental, 86,79% des cas pour l'enseignement secondaire. Ce qui amène à privilégier l'hypothèse d'une source d'infection extérieure à l'école. Dans la majorité des cas, l'impact sur l'organisation scolaire a donc été limité au strict nécessaire, et la propagation du virus ne s'est pas poursuivie à l'issue de la mise à l'écart des élèves des classes touchées.

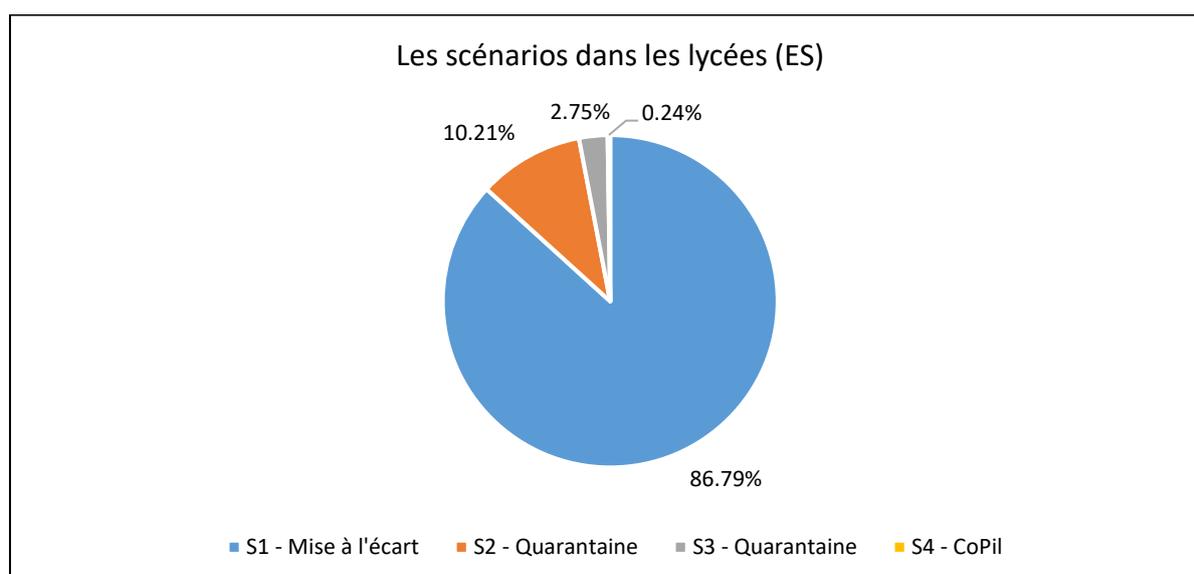
Au vu du nombre restreint de scénarios 3 et 4, nous constatons que les mesures prises dans le cadre du dispositif sanitaire de l'Éducation nationale ont porté leurs fruits en contribuant à freiner la transmission du coronavirus dans le milieu scolaire.

Les deux graphiques suivants montrent la distribution proportionnelle des 4 scénarios dans les écoles et les lycées. Ils permettent d'évaluer l'impact de la COVID-19 sur l'organisation scolaire puisque le scénario 1 n'entraîne qu'une mise à l'écart des élèves tandis qu'à partir du scénario 2, une mesure de mise en quarantaine est prononcée. Cette dernière est beaucoup plus contraignante d'un point de vue organisationnel et surtout oblige à passer en enseignement à distance.

L'objectif de laisser ouvertes les écoles et d'assurer un maximum de cours en présentiel dans l'intérêt des élèves a donc largement été atteint.



Graphique 17 (page 23 du rapport) : Distribution proportionnelle des scénarios dans les écoles.



Graphique 18 (page 23 du rapport) : Distribution proportionnelle des scénarios dans les lycées.

La comparaison avec la période de référence précédente (septembre à décembre 2020) montre que la distribution proportionnelle a connu une évolution parallèle dans les deux ordres d'enseignement : à l'enseignement fondamental aussi bien qu'à l'enseignement secondaire, la proportion de scénarios 1 a progressé au détriment des scénarios 2, 3 et 4, ceci malgré les *clusters* survenus dans l'enseignement fondamental.

Le taux d'incidence au cours de la période de janvier à avril 2021 se situe à un niveau généralement plus faible qu'au cours de la période de septembre à décembre 2020.

	scénario 1		scénario 2		scénario 3		scénario 4	
	EF	ES	EF	ES	EF	ES	EF	ES
sept. – déc. 2020	85%	78%	11%	16%	3%	5%	1%	1%
jan. – mars 2021	89,87 %	86,79 %	4,97%	10,21 %	2,42%	2,75%	2,74%	0,24%

II. AUTOTESTS : NOUVELLE PIÈCE DANS LA STRATÉGIE ANTI-COVID

II.1. Bilan de la phase pilote des autotests rapides

Le ministère de la Santé est resté à l'affût des techniques les plus récentes et efficaces pour multiplier et faciliter les tests, instruments essentiels de la politique gouvernementale contre la COVID-19. En s'appuyant sur cette veille, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'est efforcé de façon continue de tout mettre en œuvre pour maintenir le droit à l'éducation, tout en assurant la protection de tous.

C'est ainsi qu'une phase pilote d'utilisation des autotests rapides en milieu scolaire a été organisée du 24 mars au 2 avril 2021. Elle a impliqué quatre écoles fondamentales et deux lycées.

Afin de pouvoir décider de la généralisation des autotests après les vacances de Pâques, le projet avait pour objectifs d'évaluer différentes dimensions :

- le dispositif en général,
- la manutention du test,
- la fréquence de réalisation des tests par semaine,
- le nombre d'élèves à tester par semaine,
- l'impact du dispositif sur l'organisation scolaire,
- les procédures,
- le reporting,
- la logistique,
- le traitement des cas positifs.

La première semaine de la phase pilote, 3924 élèves et enseignants ont reçu un kit de tests à réaliser à domicile. Quatre tests se sont révélés positifs. La deuxième semaine, les autotests se sont faits à l'école. Sur les 3129 autotests alors réalisés, une personne s'est révélée positive.

Les taux de participation à l'autotesting dans les écoles furent élevés :

- dans les écoles fondamentales, 97 % des élèves et 89 % du personnel ont pris part aux autotests ;
- à l'enseignement secondaire, la participation fut de 90 % pour les élèves des classes inférieures, de 83 % pour les élèves des classes supérieures et de 85 % pour le personnel.

À l'issue de la phase pilote, les établissements scolaires ont formulé plusieurs observations.

Dans les écoles fondamentales, la distribution du premier kit d'essai à réaliser à la maison a rassuré les parents et influencé positivement le taux de participation la semaine suivante. Tous les élèves d'une classe se sont testés le même jour. Les établissements avaient également eu le choix d'étaler le test sur les cinq jours de la semaine (ou de choisir une forme hybride), de sorte à pouvoir suivre l'évolution de la situation au cours de la semaine. Les écoles ont souhaité pouvoir continuer à choisir entre étaler les tests dans la classe sur la semaine ou organiser l'autotest pour tous les élèves d'une classe le même jour tout en étalant le testing des classes/cycles de l'établissement sur la semaine.

Dans les lycées, l'expérience fut tout globalement positive. La réalisation des autotests ne perturbe pas trop l'organisation des cours. Les lycées n'ont pas rencontré de problèmes, au niveau ni de la logistique, du matériel, du stockage ni du déroulement.

Sur base de ces expériences, le ministère a construit le dispositif d'autotesting mis en œuvre sur le terrain à partir de la semaine du 19 avril et jusqu'au 15 juillet 2021.

II.2. Dispositif des autotests rapides dans les écoles

Qui est concerné ?

Tous les élèves et tout le personnel des écoles publiques et privées appliquant les programmes nationaux peuvent participer à l'autotesting une fois par semaine.

Les élèves du cycle 1 reçoivent un kit chaque semaine, à faire à la maison avec leurs parents.

Des kits de test sont mis à la disposition du personnel des structures d'accueil pour enfants scolarisés (maisons relais, etc).

De quel type de test s'agit-il ?

Il s'agit du modèle SARS-COV-2 ANTIGEN RAPID TEST – KIT LEPU-MEDICAL.

Le test ne présente aucun risque pour la santé. Selon le fabricant, les autotests antigéniques utilisés dépassent les normes minimales spécifiées par l'Organisation Mondiale de la Santé et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies en ce qui concerne les critères de performance (sensibilité et spécificité),

Combien de kits ont été commandés ?

Les kits de test ont été commandés par le ministère de la Santé.

500 000 kits sont actuellement stockés au Centre de logistique du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En tout 1,6 millions de kits seront nécessaires afin de pouvoir mener les opérations d'autotests dans les écoles jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Comment les écoles stockent-elles les kits ?

Les kits sont livrés aux écoles à un rythme régulier.

Les kits d'autotests doivent être stockés

- dans un local sécurisé, dans une armoire verrouillée ;
- au sec et à l'abri des rayons du soleil ;
- à une température comprise entre 4°C et 30°C.

Les tests doivent rester dans leur emballage d'origine jusqu'à leur utilisation.

Les autotests sont-ils obligatoires ?

Les autotests ne sont pas obligatoires. Ils sont néanmoins fortement recommandés pour assurer une protection maximale de tous. Les parents doivent signer une attestation de consentement pour les élèves mineurs à partir du cycle 2 de l'école fondamentale. Pour les élèves du cycle 1, qui font les autotests à la maison, ils signent une déclaration de participation.

Les élèves adultes et le personnel des écoles signent aussi une déclaration de participation.

Il est possible à tout moment de donner ou retirer le consentement / la déclaration de participation.

Quels sont le calendrier de l'opération et les actions de communication prévues ?

Durant la phase pilote du 24 mars au 2 avril, les syndicats des enseignants de l'école fondamentale sont venus observer le déroulement des opérations à Dudelange. L'ensemble des syndicats de l'Éducation nationale s'est rallié au dispositif.

Dès avant les vacances de Pâques, le dispositif a été présenté aux collègues des directeurs de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ainsi qu'à la Représentation nationale des parents.

15 avril :

- envoi aux enseignants et directions d'un vadémécum
- lancement du site www.edutesting.lu, à la fois plateforme d'information et entrée pour la saisie des données (voir plus bas le rôle des enseignants), avec vidéos didactiques sur le déroulement des autotests
- Facebook Live à 17 heures sur la page Facebook du ministère de la Santé, en présence du Dr Thomas Dentzer, coordinateur stratégique attaché à la Direction de la santé, et de Gilles Dhamen, chef de la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille, chargé de la coordination du testing dans l'Éducation nationale

Semaine du 19 avril :

- rencontre avec les collègues des directeurs
- webinaire pour enseignants le 20 avril à 16h00, certifié en tant que formation continue
- remise d'un test à réaliser à domicile
- recueil des attestations de consentement et déclarations de participation

Semaine du 26 avril

- premier autotest réalisé à l'école

Il est prévu de recourir au dispositif des autotests jusqu'aux vacances d'été, le 15 juillet 2021.

Quelle est la fréquence des autotests et à quel moment sont-ils réalisés ?

Chaque personne fait son autotest une fois par semaine. Le tout premier test est réalisé à la maison, durant la semaine du 19 avril.

Dans le cadre de leur autonomie, les écoles peuvent choisir entre deux modèles, selon leurs contraintes.

Il leur est en effet recommandé de tester chaque jour une partie des élèves d'une classe (20% des élèves/jour). Cette méthode facilite le suivi de la propagation du virus dans le groupe.

Pour des raisons organisationnelles, pédagogiques ou logistiques, il est aussi possible de tester toute la classe le même jour. Dans ce cas, il importe d'étaler les classes d'un même cycle ou d'un même niveau sur la semaine (20% des classes/jour).

Quel est le rôle des enseignants ?

Durant le déroulement des autotestings, les enseignants assurent la supervision et donnent des instructions aux élèves.

Ils transmettent les résultats (négatifs comme positifs) à l'Inspection sanitaire via la plateforme digitale créée à cet effet. La plateforme génère automatiquement un E-mail adressé aux parents ou à l'élève majeur avec le résultat de l'autotest. Si un élève se révèle positif, l'enseignant contacte ses parents sur le champ.

Comment se déroule l'autotesting dans les écoles ?

Des vidéos explicatives illustrant la démarche sont disponibles sur www.edutesting.lu.

Les personnes réalisent le test sur elles-mêmes, au moyen d'un frottis nasal, avec une tige (écouvillon) de longueur réduite. Il ne s'agit donc pas d'un prélèvement nasopharyngé, mais d'un test du cure-nez.

Le kit d'autotest que les élèves ramènent à la maison comprend :

- 1 écouvillon ;
- 1 ampoule ;
- 1 carte de test ;
- 1 mode d'emploi.

Les kits utilisés dans les écoles sont distribués par boîte de 25 kits écouvillon/carte de test et deux ampoules.

Le test est réalisé selon les étapes suivantes :

- inscrire sur la carte de test le prénom de l'élève quand le test se fait à l'école
- introduire l'écouvillon dans le nez, jusqu'à ce que l'embout en coton de l'écouvillon ne soit plus visible (environ 2 cm de profondeur).
- tourner l'écouvillon 5 fois dans chaque narine.
- introduire l'écouvillon dans l'encoche de la carte de test.
- découper avec des ciseaux l'embout de l'ampoule et verser la solution (6 gouttes) sur l'écouvillon.
- tourner 2 fois l'écouvillon de droite à gauche et vice-versa.
- refermer la carte. L'enseignant indique aux élèves où déposer leur carte (les élèves ne doivent pas regarder eux-mêmes les résultats).
- jeter les emballages à la poubelle.

La personne qui supervise le test

- règle le minuteur sur 15 minutes ;
- après 15 minutes, consulte le résultat du test (celui-ci reste valable 15 minutes) ;
- encode tous les résultats de la classe dans l'outil de reporting (nombre de tests distribués, nombre de tests réalisés, résultats positifs et négatifs) ;

- donne un retour à la classe.

Explication des résultats des tests :

- Positif = deux bandes violettes.
- Négatif = une seule bande violette.
- Invalide = aucune bande violette ; une seule bande bleue ; une bande bleue et une bande violette.

Dans le cas d'un résultat invalide, il est conseillé de relire attentivement le mode d'emploi et de recommencer avec un autre kit d'autotest.

Que se passe-t-il quand apparaît un cas positif ?

En cas de résultat positif d'un élève à l'école :

- L'élève concerné est immédiatement écarté du groupe ; il reçoit un masque FFP2. 500 000 masques FFP2 seront livrés aux écoles en même temps que les tests.
- L'école téléphone aussitôt aux parents pour qu'ils puissent récupérer leur enfant le plus rapidement possible.
- En attendant les parents, un adulte surveille l'enfant dans un lieu séparé, si possible. L'adulte porte aussi un masque FFP2.
- Si seulement une partie des élèves de la classe a fait l'autotest, les autres élèves doivent le faire à leur tour, dans les meilleurs délais.

En cas de résultat positif à domicile, les parents ou l'élève majeur informent immédiatement l'Inspection sanitaire (site : <https://covidtracing.public.lu/covid> ou hotline : 247-65533), ainsi que l'école.

Si un membre du personnel est testé positif, il informe immédiatement sa direction.

En parallèle, l'adulte informe aussi l'Inspection sanitaire : <https://covidtracing.public.lu/covid> ou 247-65533.

Lorsque le test est réalisé à domicile, l'adulte testé positif informe directement l'Inspection sanitaire ainsi que son établissement scolaire.

Les élèves et les adultes testés positifs reçoivent une ordonnance pour effectuer un test PCR.

III. DISPOSITIF SANITAIRE À LA RENTRÉE DES VACANCES DE PÂQUES

Tant le rapport d'analyse de la période du 4 janvier au 4 avril 2021 que l'expérience des différents types de testing conduisent à confirmer la pertinence du dispositif sanitaire actuellement en place, complété par l'autotesting.

Le dispositif élaboré pour la rentrée 2020 puis adapté en novembre 2020 et février 2021 en fonction de l'évolution de la pandémie a rempli les deux missions que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse lui avait fixées : garantir un minimum de chance au virus et un maximum de chance à l'éducation.

III.1. Testing

En parallèle des autotests, l'invitation régulière au *Large Scale Testing* (LST) du personnel enseignant et des élèves est maintenue jusqu'au 15 juillet 2021.

Les équipes mobiles de testing continuent d'intervenir dans les écoles pour tester les classes en scénario 1, c'est-à-dire les classes mises à l'écart en raison d'un cas positif.

À la suite d'un nombre élevé de cas dans certaines écoles ou dans une région, un testing réactif reste possible : tous les élèves et enseignants sont alors testés de manière préventive.

C'est l'articulation des différents types de testing qui favorise le contrôle des infections en milieu scolaire et ainsi l'ouverture des classes.

III.2. Maintien des mesures générales en vigueur depuis le 22 février

Ces mesures sont maintenues, à savoir :

- le port du masque obligatoire pour les enseignants et les élèves ainsi que pour le personnel socio-éducatif dans les structures d'éducation et d'accueil, à l'exception des élèves du cycle 1 de l'enseignement fondamental et des élèves de certains centres de compétence ;
- le retour à l'école suite à une quarantaine uniquement sur présentation d'un résultat de test négatif ;
- les tests rapides hebdomadaires instaurés en mars dans les Centres de compétences et les services de l'Aide à l'enfance et à la famille et administrés par le personnel formé.

Remarque :

Un unique allègement est introduit : à partir du 19 avril, les sorties pédagogiques à la journée sont à nouveau autorisées au niveau de la classe et à l'intérieur du pays. Le port du masque reste obligatoire. Le concept sanitaire du prestataire s'applique.

III.3. Mesures supplémentaires ponctuelles au niveau local ou régional en cas d'infections nombreuses

Ces mesures ont été définies dès le mois de février 2021 afin d'être prêts à réagir promptement en cas d'évolution importante des infections. Ce concept est maintenu.

Le Comité de pilotage COVID-19 & Education peut donc proposer les mesures supplémentaires suivantes en fonction de l'évolution du virus :

- à l'enseignement fondamental, organisation des maisons relais et foyers scolaires en groupes « classe » fixes ;
- mise en quarantaine immédiate de la classe à partir du premier cas positif,
- mise en quarantaine de cycles ou d'années d'études,
- suspension des cours en présentiel et fermeture des structures d'éducation et d'accueil, du Centre de compétences ou du lycée en cas de chaînes d'infection importantes,
- testing préventif de toute la communauté scolaire.

III.4. Mesures au niveau national en cas d'augmentation des infections dans l'ensemble de la population scolaire

En cas d'augmentation importante des cas positifs dans la population scolaire au niveau national, le gouvernement peut décider les mesures suivantes :

À l'enseignement fondamental :

- limitation des cours en présentiel le matin et cours à distance l'après-midi,
- organisation d'un accueil avant et après les cours jusqu'à 13h00 (sans repas),
- ouverture de structures de dépannage pour les « frontliners »,
- fermeture des maisons relais et foyers scolaires.

À l'enseignement secondaire :

- modèle en alternance avec semaines A et B pour toutes les classes à l'exception des classes de 7^e et de 1^{er},
- limitation des cours en présentiel le matin de 8h00 à 12h00 et cours à distance l'après-midi,
- fermeture des cantines scolaires,
- fermeture des activités péri- et parascolaires ainsi que des activités sportives extrascolaires au niveau national.

III.5. Renforcement du personnel

Les mesures supplémentaires qui peuvent être décidées en cas de croissance importante des cas positifs, aux niveaux local, régional ou national, exigent de pouvoir disposer des ressources indispensables à leur déploiement.

Un pool national a donc été constitué dès février-mars, toujours dans le souci d'être paré à toute augmentation des infections et d'être préparé à déclencher les actions prévues selon les différentes hypothèses. Il se compose actuellement de 428 personnes, recrutées jusqu'au 15 juillet 2021. Selon les besoins, ces collaborateurs renforcent les équipes pédagogiques des écoles fondamentales dans la mise en œuvre de mesures de différenciation destinées à aider les élèves à combler leurs éventuelles lacunes.

Ils interviennent également dans les structures d'accueil (maisons relais, etc.) lorsque l'augmentation significative du nombre d'infections exige de répartir les enfants en groupes classes fixes. 49 ont été

jusqu'à présent affectés auprès de quatre structures d'accueil qui ont fait l'objet de mesures locales de renforcement.

Les structures d'accueil pour enfants scolarisés peuvent également recourir à du personnel d'encadrement supplémentaire ou augmenter des heures des contrats existants. Les coûts additionnels sont pris en charge par le ministère par voie de convention.

Elles peuvent aussi faire appel aux jeunes réalisant un stage d'orientation ou un service volontaire encadrés par le Service national de la jeunesse. 136 jeunes ont été mis à disposition des services d'éducation et d'accueil depuis le 1^{er} octobre 2020.

**Retrouvez l'actualité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance
et de la Jeunesse sur www.men.lu et sur notre page Facebook
www.facebook.com/MENJE Luxembourg**